



Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 21 OCT. 2024
ID : 077-217702158-20241017-02024_55-DE

175

Bureau
Levraut

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 17 octobre 2024

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 22	Conseiller(s) absent(s) :
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 1	Votants : 23	2

Date de la convocation : 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 17 octobre à vingt heures et 8 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : Mmes - MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire - LALLEMANT Sylvie, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - ROUSSEL Mylène adjointe au Maire - BOURDEILLE Christian - DIGUET Thierry - DEVAUCHELLE Marie-Paule - OFFROY Patrick - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy - RENAUDET Denis - CRISINEL Morgane - BENARD Sandie - VACHER Gérard - TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : Mme DANSOU Viviane à Mme SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Était absent sans pouvoir : Mme ZUCCOLO Isabelle



DÉLIBÉRATION N° 02024_55: Tarifs des accueils périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2025

Entendu l'exposé de M. Claude MONGIN, Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires, à l'enfance et au personnel communal, relatif aux tarifs des accueils périscolaires du matin et du soir applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des accueils périscolaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21 OCT. 2024

ID : 077-217702158-20241017-02024_55-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Fixe comme suit les tarifs de l'accueil périscolaire, à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Ressources mensuelles	Périscolaire matin	Périscolaire soir
Jusqu'à 1 924 euros	1,30 euro	2,30 euros
De 1 925 euros à 4 223 euros	1,80 euro	3,20 euros
Au-delà de 4 223 euros	2,30 euros	4,10 euros
Hors commune	2,50 euros	4,60 euros

Fait et délibéré en séance, le 17 octobre 2024

**Le secrétaire de séance
Nathalie SPRUTTA-BOURGES**



**Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN**